

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N° 11 bis

NOVEMBRE 2010



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

# Sommaire

## Volume 2 : L'organisation générale du CNRS

### 4. La direction du CNRS

#### 4.2. La direction générale déléguée à la science

##### 4.2.1. La direction appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR)

Décision portant organisation de la direction de l'appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR) - DEC100173DAJ

##### 4.2.2. La direction innovation et des relations avec les entreprises (DIRE)

Décision portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises (DIRE) - DEC100174DAJ

##### 4.2.3. La direction Europe de la recherche et coopération internationale (DERCI)

Décision portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) - DEC100175DAJ

##### 4.2.4. La direction information scientifique et technique (DIST)

Décision portant organisation de la direction de l'information scientifique et technique (DIST) - DEC100176DAJ

#### 4.3. La direction générale déléguée aux ressources

##### 4.3.6. La coordination nationale de prévention et de sécurité

Décision portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité - DEC100259DAL

### 10.4. Autres instances consultatives

Décision comité spéciale hygiène et sécurité - DEC105030DR14

## Volume 3 : L'exercice des activités de recherche

### 1. Les activités de recherche

#### 1.2. La recherche en médecine et biologie humaine

Décision portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS - DEC100263DAJ

## Volume 7 : Mesures particulières

### 07.01. Décisions de nomination

07.01.03. DR3

07.01.20. Administration centrale

07.01.21. Nomination autres

## **07.02. Décisions - délégations de signature**

07.02.04. DR4

07.02.10. DR11

07.02.11. DR12

07.02.18. DR19

07.02.20. Administration centrale

## **07.04. Décisions tarifaires**

07.04.08.02. DR08

## **07.06. Autres décisions**

07.06.20. Administration centrale

## **Volume 2 : L'organisation générale du CNRS**

### **4. La direction du CNRS**

#### **4.2.1. La direction appui à la structuration territoriale de la recherche (DASTR)**

DEC100173DAJ

Décision portant organisation de la direction de l'appui à la structuration territoriale de la recherche

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

DÉCIDE :

#### Art. 1<sup>er</sup> – Missions

La Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche (DASTR) a pour missions de :

- porter la politique d'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, mise en œuvre par les instituts et les délégations régionales ;
- coordonner les opérations par lesquelles le CNRS, organisme national, contribue avec les acteurs locaux, au développement et au rayonnement de grands pôles scientifiques de site ;
- coordonner l'élaboration et le suivi des conventions et accords entre le CNRS d'une part, les Universités et les Ecoles, les Collectivités territoriales, les Organismes et autres acteurs nationaux de la recherche d'autre part ;
- consolider les données décrivant les activités scientifiques des unités de recherche, y compris dans le cadre de leurs partenariats, et construire les indicateurs scientifiques nécessaires à l'élaboration d'outils de stratégie scientifique.

#### Art. 2. Composition

La DASTR comprend :

##### 2.1. La Direction

Elle comprend le directeur et les directeurs adjoints en charge des pôles et service.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

## **2.2. Le Pôle Relations avec les Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche**

En lien avec les instituts, les directeurs scientifiques référents (DSR), les délégués régionaux (DR), les directions de la Direction Générale Déléguée à la Science (DGD-S) et la Direction Générale Déléguée aux Ressources (DGD-R), il procède à l'élaboration et au suivi des conventions quadriennales de partenariat selon trois phases :

- la création et le renouvellement des structures de recherche et de service liées au CNRS ;
- l'élaboration des conventions quadriennales d'établissement et des conventions avec les PRES ou structures équivalentes ;
- la mise en œuvre des comités de suivi de ces conventions.

La DASTR organise également les campagnes annuelles des chaires CNRS-Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche.

## **2.3. Le Pôle Relations avec les Collectivités Territoriales et les sites de recherche**

Il instruit et coordonne, aux côtés du DSR et du DR, la participation du CNRS aux opérations et dispositifs de recherche contribuant à la politique de site de l'organisme.

Il accompagne le dialogue avec les partenaires locaux : établissements publics, collectivités territoriales et, le cas échéant, avec les autres acteurs publics ou privés de la recherche. Il participe à l'instruction des projets structurants pour la recherche.

Il assure l'instruction et le montage des projets de recherche issus de ces relations partenariales

Il effectue un suivi financier de l'exécution de ces opérations et dispositifs.

## **2.4. Le Pôle Relations avec les agences et organismes nationaux**

Il pilote et coordonne la préparation, l'instruction, la négociation, la conclusion et le suivi des accords cadres, protocoles d'accords, conventions particulières associant le CNRS à un autre partenaire national de recherche, public ou privé. Il organise le suivi de ces accords et participe aux comités de coordination dédiés.

Il coordonne la participation du CNRS à d'autres structures de collaboration, notamment :

- les groupements d'intérêt public (GIP), en particulier du point de vue de leur contenu scientifique ;
- la création ou le renouvellement de groupement d'intérêt scientifique (GIS).

## **2.5. Le Service d'appui à la politique et à la prospective scientifiques (SAP2S)**

La DASTR développe les activités du SAP2S au sein de deux cellules coordonnées, en lien avec les instituts et les directions fonctionnelles de la DGD-S et de la DGD-R.

**La Cellule d'expertise métiers d'appui à la maîtrise d'ouvrage** coordonne les différents groupes de travail d'expertise métiers pour le développement du système d'information relevant du périmètre des activités de la DGD-S.

Elle administre les données propres à la DASTR et participe à l'administration des données du partenariat.

**La Cellule de production d'indicateurs de politique scientifique** produit des données statistiques et des indicateurs de politique scientifique dans le cadre de demandes récurrentes et/ou ponctuelles de la gouvernance.  
Elle assure auprès de la gouvernance un support méthodologique pour la réalisation de travaux de politique ou de prospective scientifiques.

**Art. 3 - Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS

## **Volume 2 : L'organisation générale du CNRS**

### **4. La direction du CNRS**

#### **4.2.2. La direction innovation et des relations avec les entreprises (DIRE)**



DEC100174DAJ

**Décision portant organisation de la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises**

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup> – Missions**

La Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises (DIRE) a pour missions de :

- mettre en œuvre la stratégie du CNRS en matière de valorisation de la recherche et de transfert de technologie ;
- organiser, avec les instituts et les délégations régionales, l'interface entre les unités de recherche et les entreprises. En particulier, la DIRE coordonne, en relation avec la DASTR, l'implication du CNRS dans les programmes de recherche inscrits dans le périmètre des pôles de compétitivité ;
- développer la stratégie de propriété industrielle du CNRS pour favoriser l'Innovation ;
- gérer les portefeuilles de brevets et de licences du CNRS ;
- faciliter l'émergence et le développement des jeunes entreprises innovantes ;
- négocier et élaborer les partenariats avec les grands groupes industriels sur la base de projets scientifiques communs.

La DIRE anime et coordonne le réseau des responsables des services de partenariat et de valorisation du CNRS.

**Art. 2 – Composition**

La DIRE comprend :

**2.1. La Direction**

Elle est constituée d'un directeur et de un ou plusieurs directeurs adjoints.

## **2.2. Le Pôle Réseaux et Partenariats**

Il anime les réseaux de professionnels en délégation régionale (SPV) et au sein des Instituts.

Il renforce, avec la DASTR, la présence du CNRS dans les réseaux territoriaux de partenariat et en particulier les pôles de compétitivité.

Il participe, avec les Instituts, aux organes de coordination des politiques de valorisation mises en place dans les organes de coordination de thématiques scientifiques (Alliances notamment).

Sur les aspects valorisation, il accompagne la DASTR dans la négociation des partenariats relevant de celle-ci.

Il coordonne l'action du CNRS avec les acteurs externes dans le domaine de la valorisation.

## **2.3. Le Pôle Projets d'Innovation**

Il assure la veille technologique et scientifique sur l'émergence de technologies et de trajectoires technico-économiques.

Il valide les dépôts de brevets prioritaires pour la constitution de portefeuilles prometteurs et stratégiques, au niveau national ou international.

Il assure l'émergence des projets d'innovation, transdisciplinaires, nationaux ou internationaux, en organisant leur maturation technologique.

Il contribue à l'ouverture du CNRS à de nouveaux partenaires sociétaux, pour favoriser l'innovation.

## **2.4. Le Service Transfert de Technologie (STT)**

Il met en œuvre l'ensemble des étapes du transfert de technologies : déclaration d'une invention, dépôt d'un brevet, recherche d'un partenaire industriel, négociation d'un accord d'exploitation.

Il instruit les déclarations d'invention qui concernent le CNRS ;

Il organise et anime le Comité des Engagements, organe décisionnel pour l'extension, l'abandon et la cession de brevet ;

Il assure le suivi du portefeuille de brevets : de la négociation des accords de copropriété aux groupes de suivi avec des partenaires.

Il est chargé des relations avec les cabinets de propriété intellectuelle.

Il négocie, valide et suit l'exécution des contrats de licences, en relation avec la société FIST.

## **2.5. Le Service des Relations avec les Entreprises (SRE)**

Il négocie les accords-cadres avec les grands groupes français et étrangers et assure leur suivi.

Il est chargé :

- des actions spécifiques vers les PME pour les rapprocher des unités de recherche ;
- de l'identification des unités pouvant répondre à un besoin d'innovation exprimé par une entreprise ;
- de la promotion de l'offre de formation scientifique et technique du CNRS.

## **2.6. Le Service Création d'Entreprises (SCE)**

Il facilite l'émergence et le développement de jeunes entreprises innovantes (JEI).

Il assure le maintien de l'observatoire de la création d'entreprises liées au CNRS.

Il représente le CNRS auprès des instances intervenant dans l'aide à la création et au développement de JEI et assure l'interface avec la Commission de déontologie de la fonction publique.

Il assiste les personnels de recherche souhaitant intervenir dans une création d'entreprises et assure la fonction de conseil dans le dispositif de valorisation du CNRS.

Il encadre, suit et adapte les accords d'exploitation aux spécificités des JEI.

### **Art. 3 - Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS

## **Volume 2 : L'organisation générale du CNRS**

### **4. La direction du CNRS**

#### **4.2.3. La direction Europe de la recherche et coopération internationale (DERCI)**

DEC100175DAJ

**Décision portant organisation de la direction de Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI)**

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup> – Missions**

La Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) coordonne l'ensemble des opérations conduites par le CNRS pour contribuer à structurer et consolider l'espace de la recherche dans l'Union Européenne et dans le reste du monde.

Elle met en place les outils nécessaires au soutien de partenariats bilatéraux et multilatéraux, européens ou internationaux, s'inscrivant dans le cadre de la politique du CNRS en matière de coopération internationale.

Elle apporte son appui aux unités de recherche qui s'engagent dans des actions structurantes avec des partenaires à l'étranger.

Elle anime et coordonne le réseau des directeurs des bureaux du CNRS à l'étranger.

**Art. 2 – Composition**

La DERCi comprend :

**2.1. La Direction**

La direction est constituée d'un directeur et de plusieurs directeurs adjoints en charge de secteurs géographiques ou de pôles. Un directeur adjoint administratif (DAA) assure la préparation et le suivi du budget et le support administratif aux autres membres de la direction. Le DAA est le relais administratif pour les projets de coopération internationale de la Commission européenne.

**2.2. Le Pôle Europe et International**

Il regroupe six secteurs géographiques (Espace européen de la recherche-Ouest, Espace de la recherche-Est, Russie-Nouveaux Etats Indépendants (NEI), Amériques, Asie-



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

Pacifique et Inde, Afrique-Moyen-Orient) placés chacun sous la responsabilité de directeurs adjoints, qui s'appuient sur des chargés de programmes.

Les directeurs adjoints sont les interlocuteurs principaux des Instituts pour définir, mettre en place et suivre leurs actions prioritaires avec les pays de leur secteur dans le cadre des outils de coopération du CNRS.

Ils assurent les contacts avec leurs homologues dans les pays de leur secteur, négocient les accords avec les partenaires étrangers. Ils élaborent et gèrent l'ensemble des procédures relatives aux appels à propositions prévus dans certains accords bilatéraux, la sélection, la mise en place, la contractualisation, le financement et le suivi des actions de coopération dans le cadre des outils du CNRS (échanges de chercheurs, PICS, LEA, GDRE, UMI, ...).

Ils assurent l'accueil de délégations institutionnelles, organisent des événements (colloques, cérémonies de signatures etc.) en relation avec les Instituts. Ils préparent les contacts et réunions entre la gouvernance du CNRS et ses homologues à l'étranger et assurent le suivi opérationnel des décisions qui en résultent.

Sous l'autorité du directeur adjoint responsable d'un secteur géographique, les chargés de programmes conseillent les chercheurs souhaitant établir ou renforcer leurs collaborations transnationales.

Ils participent à la mise en place des conventions de création des structures disponibles dans le cadre des « outils » de coopération du CNRS,

Ils assurent la logistique de l'accueil de délégations et de l'organisation d'événements ou de réunions, procèdent aux notifications de crédits, assurent le suivi des actions auprès des chercheurs.

### **2.3. Le Pôle Europe communautaire**

Il réunit les personnels chargés des programmes de la Commission européenne et le bureau de Bruxelles.

Le Directeur adjoint responsable de l'Europe communautaire coordonne plus spécifiquement les contacts avec les Instituts, les services de la Gouvernance et les Délégations régionales.

Il gère le réseau des Ingénieurs projets européens (IPE) et coordonne les actions des European project managers (EPM) qui gèrent les programmes de coopération internationale de la Commission européenne (ERAnets, BILAT, etc.).

Il supervise le Point de Contact National du conseil européen de la recherche (PCN-ERC) et travaille en étroite collaboration avec le Bureau de Bruxelles.

Le Bureau de Bruxelles a pour mission la transmission d'informations sur les programmes de la Commission européenne en direction des tous les acteurs concernés.

Il relaie auprès de la Commission et du Parlement européens les positions du CNRS et joue un rôle essentiel en termes de « lobbying » auprès des institutions de la Commission européenne.

## 2.4. Le Pôle Représentations à l'étranger

Il regroupe le réseau des directeurs des Bureaux du CNRS à l'étranger, qui agissent en étroite collaboration avec le Directeur adjoint de la zone géographique correspondante. Il est placé sous l'autorité de du directeur de la DERCI.

Les Bureaux qui ont une activité régionale et doivent souvent couvrir les actions dans une zone géographique très large, s'appuient sur un ou deux assistants et/ou Volontaire International. Ils sont chargés (hors Bureau de Bruxelles) des relations avec les partenaires locaux ou régionaux auprès desquels ils présentent les actions du CNRS et participent à la négociation des accords de coopération.

Ils travaillent en étroite relation avec les services pour la Science et la Technologie des Ambassades de France de leur zone géographique, avec les représentants des autres organismes ou établissements d'enseignement et de recherche français ou européens. Ils assurent une veille scientifique, économique et politique, évaluent l'opportunité de développer des coopérations avec les partenaires locaux.

Ils préparent les programmes de missions des représentants du CNRS, organisent les réunions institutionnelles avec les partenaires à l'étranger, les visites d'Instituts ou de laboratoires, rédigent les rapports de ces missions institutionnelles et assurent le suivi auprès des partenaires locaux.

Ils facilitent les actions des chercheurs établis dans le pays ou en mission, ils participent à l'organisation d'événements locaux et assurent la représentation du CNRS dans les événements institutionnels ou scientifiques (colloques, écoles, cérémonies de signature d'accords, inauguration...). Ils travaillent en étroite collaboration avec le Directeur adjoint de la zone géographique.

## 2.5. Le Pôle Administration

Il comprend le Service administratif qui assure la programmation et le suivi du budget.

Il vient en appui administratif et financier des responsables de Secteurs géographiques pour la mise en place et le suivi des projets de coopération internationale. Il est le relais administratif pour les projets de coopération internationale de la Commission européenne gérés par les EPM à la DERCI, ou, le cas échéant, les ERAnet thématiques.

Il est le référent administratif pour la gestion des Programmes

## 2.6 Les chargés de mission

Placés directement sous l'autorité du directeur de la DERCI, ils assurent les fonctions suivantes :

**Le chargé de mission pour les Relations extérieures** traite de l'accueil de délégations institutionnelles et de partenaires étrangers.

Il organise et participe aux réunions ou d'événements institutionnels (colloques, cérémonies de signature etc.) avec les partenaires français ou étrangers, dont il assure le compte-rendu. Il tient l'agenda de tous les événements de la DERCI.

Il assure pour le Fonctionnaire Sécurité Défense du CNRS (FSD), l'évaluation en terme de sécurité des accords internationaux, des accueils de partenaires étrangers dans les laboratoires et des visites de délégations internationales, en conformité avec les procédures

mises en place par le Haut Fonctionnaire Sécurité Défense (HFSD) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

**Le chargé de mission pour les mises à disposition (MAD) et la veille institutionnelle** prépare et négocie les conventions de MAD avec les partenaires étrangers, en concertation avec les acteurs concernés.

Il assure la veille institutionnelle sur la politique internationale en matière d'Enseignement supérieur et de Recherche, en France et à l'étranger.

**Le chargé de Programme inter-instituts en Chine** développe un programme pilote interdisciplinaire sur l'Environnement et le Développement durable en Chine.

Il est chargé de coordonner et d'animer le programme entre Instituts, partenaires français et chinois, de développer de nouveaux partenariats, de rassembler les informations sur les sources de financement et de donner une visibilité scientifique au programme en Chine.

Il travaille en collaboration étroite avec les Instituts concernés et le Directeur du Bureau de Pékin.

### **2.7. La Cellule pour les programmes « Frontiers of Science » et « Frontiers of Engineering »**

Il opère pour le profit de l'ensemble des Etablissements et Organismes de Recherche membres du consortium de ces programmes, sous la tutelle conjointe du MESR et du Ministère des Affaires Etrangères et Européens (MAEE). Ces programmes organisent des Symposia bilatéraux (avec le Japon, Taïwan) s'adressant à des jeunes chercheurs (moins de 45 ans), dans différentes disciplines.

### **Art. 3 - Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



## **Volume 2 : L'organisation générale du CNRS**

### **4. La direction du CNRS**

#### **4.2.4. La direction information scientifique et technique (DIST)**

DEC100176DAJ

Décision portant organisation de la direction de l'information scientifique et technique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Sur proposition du directeur général délégué à la science ;

**DÉCIDE :**

#### **Art. 1<sup>er</sup> – Missions**

La direction de l'Information Scientifique et Technique (DIST) met en œuvre la stratégie du CNRS en matière d'information scientifique et technique. Elle assure, en liaison avec la Direction Générale Déléguée aux Ressources (DGD-R), les Instituts et la Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche (DASTR), la collecte, le traitement, l'archivage et la diffusion des ressources documentaires nécessaires aux unités de recherche.

Elle met à leur disposition des portails thématiques ou interdisciplinaires d'accès à ces ressources, ainsi que des outils de veille scientifique. Elle participe, au nom du CNRS, à la réflexion nationale sur l'acquisition des données numériques. Elle concourt à la valorisation et la diffusion de la production scientifique, notamment sous forme d'archives ouvertes.

Elle anime les réseaux de l'Information Scientifique et Technique (IST) au sein du CNRS.

#### **Art. 2 – Composition**

La DIST comprend :

##### **2.1. La Direction**

Elle est constituée du directeur et d'un directeur adjoint

##### **2.2. Le Pôle documentation, numérisation, édition, archives**

Il est chargé, notamment, des acquisitions numériques, de l'accès et de l'hébergement des ressources numériques, du signalement des productions scientifiques, des archives ouvertes, de la numérisation du patrimoine scientifique, de l'archivage pérenne, de l'édition scientifique, de la fourniture de documents.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

### **2.3. Le Pôle données de recherche et services**

Il est chargé de la structuration des réseaux d'offres de service IST : données de recherche factuelles, formation, expertise, veille, bibliométrie, ... .

### **2.4. Le Pôle Information Scientifique Technique et Systèmes d'information**

Il œuvre à intégrer les outils de l'IST avec les systèmes d'information du CNRS et de ses partenaires.

Ce pôle constitue un centre de traitement automatisé de l'information (CATI).

### **2.5. Le Pôle structures et relations partenariales**

Il est en charge d'organiser les relations avec les partenaires concernant les structures et les projets relevant du périmètre de la DIST.

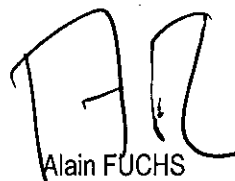
Il est chargé de l'animation des réseaux de métier. Il anime et coordonne un réseau de représentants des communautés scientifiques. Les membres de ce réseau sont nommés par les directeurs des instituts et leur rendent compte.

### **Art. 3 - Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS

## **Volume 2 : L'organisation générale du CNRS**

### **4. La direction du CNRS**

#### **4.3.6. La coordination nationale de prévention et de sécurité**

DEC100259DAJ

**Décision portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité**

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup> – Missions**

Pour l'élaboration et le suivi de la politique du CNRS, la coordination nationale de prévention et de sécurité (CNPS) conseille sur les problématiques relevant de l'hygiène, la sécurité des personnes et des biens et la protection de l'environnement.

Elle établit le programme annuel de prévention et coordonne sa réalisation.

La CNPS représente l'établissement au sein des instances internes et externes concernant ces domaines.

Elle intervient en soutien des délégations régionales et des unités, pour l'application de la réglementation. Elle définit et veille à la mise en œuvre des actions de formation en appui à la politique de prévention.

En lien avec la coordination médicale, elle met en œuvre la politique de prévention des risques professionnels.

Elle anime, en concertation avec les délégués régionaux, le réseau des ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité (IRPS).

**Art 2 – Composition**

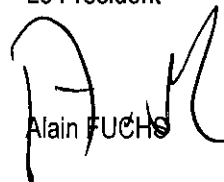
La direction de la CNPS comprend un coordinateur national et un coordinateur national adjoint.

**Art. 3 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**Volume 2 : L'organisation générale du CNRS**  
10.4. Autres instances consultatives

DEC105030DR14  
La Déléguée Régionale

Vu, le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'Hygiène et à la Sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale de la fonction publique,

Vu, l'Instruction générale n° 030039IGHS du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS, chargeant le Délégué Régional de mettre en place un Comité Spécial d'Hygiène et de Sécurité au niveau de la Délégation Midi-Pyrénées,

**DECIDE :**

*Art.1* – Sont nommés, pour représenter l'Administration au Comité Spécial d'Hygiène et de Sécurité du CNRS de la Délégation Midi-Pyrénées ;

Comme Membres :

*Titulaires :*

Madame Armelle BARELLI  
Déléguée Régionale, Présidente

Monsieur Stéphane LEBLANC  
Ingénieur Régional de Prévention et de Sécurité, Secrétaire

Madame Maité ARMENGAUD  
Responsable du Service des Ressources Humaines

Madame Valérie BACO  
Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux  
UMR 5085

Monsieur Denis NEIBECKER  
Directeur Adjoint du Laboratoire de Chimie de Coordination – UPR 8241

*Suppléants :*

Monsieur Michel ERRECART  
Secrétaire Général du Centre d'Elaboration de Matériaux et d'Etudes  
Structurales - UPR 8011

Monsieur Pierre AIMAR  
Directeur du Laboratoire de Génie Chimique – UMR 5503

Madame Ingrid BONET  
Adjointe de la Responsable du Service des Ressources Humaines

Monsieur Pierre-Emmanuel GLEIZES  
Laboratoire de Biologie Moléculaire des Eucaryotes – UMR 5099

Monsieur Christophe THEBAUD  
Evolution et Diversité Biologique – UMR 5174

Sont désignés par les instances syndicales pour représenter le personnel :

***SGEN-CFDT***

*Titulaires :*

Madame Nathalie DOUBROVINE  
Laboratoire Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés – UMR 5504

Monsieur Vincent GUILLOU  
Synthèse et Physico-Chimie de Molécules d'Intérêt Biologique – UMR 5068

*Suppléants :*

Monsieur Yannick BOURLES  
Laboratoire des Interactions Plantes Micro-Organismes – UMR 2594

Madame Evelyne TISSIER  
Travaux et Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés  
UMR 5608

***SNCS-FSU***

*Titulaire :*

Monsieur Guillaume STAHL  
Laboratoire de Biologie Moléculaire des Eucaryotes – UMR 5099

*Suppléant :*

Madame Maud LERICHE-KILLIJIAN  
Laboratoire d'Aérodynamique – UMR 5560



***SNPTES-UNSA***

*Titulaire :*

Monsieur Alain CASTILLO  
Laboratoire des Mécanismes et Transferts en Géologie – UMR 5563

*Suppléant :*

Monsieur Jean-Christophe ROUCH  
Laboratoire de Génie Chimique – UMR 5503

***SNTRS-CGT***

*Titulaires :*

Monsieur Jean-Pierre CHAMPAGNAC  
Groupe d'étude de l'Atmosphère Météorologique – URA 1357

Monsieur Nuno DIAS-MARTINS  
Centre de Biologie du Développement – UMR 5547

*Suppléants :*

Monsieur Jean-Jacques DEMAI  
Centre Interuniversitaire de Recherche et d'Ingénierie des Matériaux  
UMR 5085

Monsieur Franck TALMONT  
Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale – UMR 5089

***SUD-RECHERCHE EPST***

*Titulaire :*

Monsieur Olivier DOUMERG  
Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale – UMR 5089

*Suppléant :*

Monsieur Stéphane MARTIN  
Laboratoire Plasma et Conversion d'Energie – UMR 5213

Membre de droit :

Madame Véronique VAQUIE  
Médecin de Prévention Animateur Régional

**Art. 2** – Sont invités permanents du CSHS le médecin coordonnateur national et le coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ainsi que les ingénieurs hygiène et sécurité de l'Université Paul Sabatier.

**Art. 3** – Les fonctionnaires chargés de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité et le responsable des affaires immobilières et logistiques sont invités aux réunions de CSHS.

**Art. 4**– La présente décision sera publiée au bulletin officiel du centre national de la recherche scientifique.

Fait à Toulouse, le **26 octobre 2010**

La Déléguée Régionale

Armelle BARELLI

## **Volume 3 : L'exercice des activités de recherche**

1. Les activités de recherche

1.2. La recherche en médecine et biologie humaine

DEC100263DAJ

**Décision portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** les articles du code de la santé publique et notamment ses articles L.1121-1 et suivants et R.1121-1 et suivants ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00  
☎ 01 44 96 53 90

**DECIDE :**

**Avant-propos :**

La présente décision a pour objet d'établir les modalités d'application au CNRS de la réglementation portant sur les recherches impliquant une expérimentation sur l'homme issues de la loi du 20 décembre 1988 modifiée, dite loi Huriet - Sérusclat, son décret d'application n°2006-477 du 26 avril 2006 ainsi que les arrêtés qui s'y rapportent. Cet ensemble de textes est codifié dans le code de la santé publique.

Ce dispositif définit le cadre de réalisation d'une recherche dans le domaine biomédical et a pour principal objectif de protéger les personnes qui se prêtent à ces recherches.

La loi définit comme recherches biomédicales, « *les recherches organisées et pratiquées sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales* ».

Au CNRS, c'est l'Institut des sciences biologiques (ci-après INSB) qui est chargé de l'application de ce dispositif législatif et réglementaire ; le directeur de l'INSB étant le représentant unique de l'organisme par délégation du président.

Il est à noter que pour les recherches biomédicales menées au sein des unités mixtes de recherche, une seule tutelle assure la fonction de promoteur. Si la demande de promotion est adressée au CNRS, la présente décision s'applique. Dans le cas contraire, les unités respecteront les procédures internes fixées par la tutelle promoteur.

La présente décision annule et remplace l'instruction n° 980034BPC du 30 octobre 1998.

## **Art 1er. – Les acteurs impliqués**

### **2.1. Les acteurs prévus dans les textes légaux et réglementaires**

*A titre liminaire, rappelons que la recherche ne peut être réalisée que si le promoteur a reçu au préalable l'avis favorable d'un comité de protection des personnes et l'autorisation de l'autorité compétente, à savoir l'AFSSAPS. Les recherches biomédicales ne peuvent être réalisées que dans un lieu disposant de moyens humains, matériels et techniques adaptés à la recherche et compatibles avec les impératifs de sécurité des personnes qui s'y prêtent. Pour certains lieux définis à l'article L.1121-13 du code de la santé publique, une autorisation spécifique du préfet de région est obligatoire.*

Le promoteur de la recherche est la personne physique ou morale qui prend l'initiative de la recherche, en assure la gestion et vérifie que son financement est prévu. Il est l'interlocuteur principal des comités de protection des personnes et de l'autorité compétente définis ci-après. Il doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile. Il veille à ce que le lieu soit dûment autorisé.

L'investigateur de la recherche est la personne physique qui dirige et surveille la réalisation de la recherche sur un lieu. Il doit répondre aux qualités et compétences prévues par la loi.

Les comités de protection des personnes (CPP) sont des comités institués par la loi et agréés au niveau régional par le ministre chargé de la santé. Pour chaque projet de recherche biomédicale, le CPP territorialement compétent rend un avis préalable sur les conditions de validité de la recherche, notamment au regard de la protection des personnes qui se prêtent à la recherche, l'adéquation entre les objectifs poursuivis et les moyens mis en oeuvre, la qualification du ou des investigateurs, les modalités de recrutement des participants.

L'autorité compétente est l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) qui donne l'autorisation préalable à toute recherche.

Le sujet est la personne qui se prête à la recherche. Des conditions et garanties particulières sont prévues par les textes pour les personnes protégées (mineur, femme enceinte, majeur hors d'état d'exprimer son consentement, ...).

### **2.2 Les acteurs au CNRS**

#### **a) L'Institut des sciences biologiques (INSB)**

- Le directeur de l'INSB :

Sur délégation du président, il est le représentant du CNRS en la matière. Il prend l'ensemble des décisions relatives à ce type de recherches, qu'elles soient menées au sein d'une unité relevant de l'INSB ou d'un autre Institut du CNRS. Il signe les documents officiels destinés aux CPP et à l'AFSSAPS.

- Le Comité d'experts « promotion recherche biomédicale » :

Il est créé auprès du directeur de l'INSB un comité d'experts composé de 4 à 8 membres désignés par le directeur de l'INSB disposant d'une expertise particulière dans les domaines de recherche. Est membre de droit le responsable de la Cellule « Réglementation Bioéthique » (cf. ci-après).

Présidé par l'un des membres qui ne peut pas être le directeur de l'INSB, le Comité conseille le directeur de l'INSB pour la sélection des projets qui seront promus par le CNRS. Pour ce faire, il évalue l'intérêt scientifique, les aspects méthodologiques et réglementaires, le lieu de déroulement ainsi que la faisabilité de chaque projet transmis au CNRS. Il se réunit au moins quatre fois par an.

Sont membres invités un représentant de la direction des affaires juridiques du CNRS et le directeur adjoint administratif de l'INSB ou son représentant.

En tant que besoin, le président du Comité d'experts peut inviter à participer à une réunion du Comité toute personne dont il juge l'expertise nécessaire à l'examen des dossiers soumis au Comité.

- La Cellule « Réglementation Bioéthique » :

Elle assure au quotidien les obligations du CNRS, promoteur de recherche. Elle instruit les dossiers avant de les adresser aux membres du Comité d'experts.

Si le projet est sélectionné et promu par le CNRS, elle a pour mission d'accompagner le porteur du projet dans la mise en forme des documents à transmettre aux différentes autorités.

Elle suit les protocoles dont le CNRS s'est porté promoteur tout au long de leur déroulement.

De façon générale, elle est l'interface entre les entités concernées au CNRS et les interlocuteurs « externes » au CNRS (CPP, AFSSAPS, assureur, ...).

### **b) Les unités**

Seules les unités propres ou mixtes relevant du CNRS peuvent voir leurs projets de recherche promus par le CNRS.

Le directeur d'unité est responsable des recherches sur la personne, menées au sein de son unité. Il signe un acte d'engagement établi et transmis par l'INSB.

### **c) Le porteur de projet**

Il s'agit du responsable scientifique à l'origine du projet, demandeur d'une promotion par le CNRS.

Ce responsable peut ou non être un agent CNRS. En revanche, il doit être affecté au sein d'une unité propre ou mixte relevant du CNRS.

S'il a les qualités et compétences requises par le code de la santé publique, il peut être investigateur.

Si le porteur de projet ne peut pas être investigateur principal de la recherche, cette fonction pourra être exercée par une personne ne relevant pas d'une unité propre ou mixte du CNRS.

#### **d) La Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM)**

La direction déléguée aux achats de la DSFIM souscrit pour le compte du CNRS la police d'assurance obligatoire. Elle assure les relations avec la compagnie d'assurance.

#### **e) Les délégations régionales**

Pour les unités relevant de leur circonscription, elles prennent en charge l'indemnisation des sujets. Les demandes d'indemnités sont recueillies par les unités puis transmises à la délégation qui assure l'indemnisation des sujets.

### **Art. 2 - Le déroulement de la recherche au CNRS**

#### **2.1 L'instruction de la demande de promotion CNRS**

Les demandes de promotion sont transmises à la Cellule « Réglementation – Bioéthique » par courrier électronique ([EthiqueINSB@cnr-dir.fr](mailto:EthiqueINSB@cnr-dir.fr)).

Le dossier de demande doit comporter les documents suivants :

- le protocole de recherche biomédicale,
- un résumé de la recherche,
- l'acte d'engagement signé par le directeur d'unité et l'investigateur,
- la notice(s) d'information et consentement,
- la demande d'autorisation auprès de l'AFSSAPS et demande d'avis au CPP,
- le document additionnel destiné au seul CPP,
- l'autorisation de lieu,
- le curriculum vitae de(s) investigateur(s) et collaborateur(s) scientifique(s).

Les modèles de certains de ces documents sont disponibles auprès de la Cellule.

La Cellule instruit la demande de promotion en vérifiant les pièces transmises par le demandeur.

Si un projet de recherche est mené au sein d'une unité relevant à titre principal d'un Institut du CNRS autres que l'INSB, le Comité d'experts peut solliciter un avis scientifique de la part de cet Institut. Dans ce cas, le délai de réponse de cet Institut est de 1 mois à compter de la demande de l'INSB. A défaut de réponse dans ce délai, l'instruction du dossier par l'INSB est suspendue.

La Cellule envoie au Comité d'experts un dossier complet en vue de l'examen de la demande en réunion. Le Comité d'experts, via la Cellule, peut demander des compléments d'information aux porteur de projet et directeur d'unité.

La décision finale de promouvoir une recherche appartient au directeur de l'INSB. Cette décision est communiquée au porteur du projet par lettre du directeur de l'INSB ou du président du Comité.

Si la décision est favorable, les formulaires de demande d'avis et d'autorisation, respectivement au CPP territorialement compétent et à l'AFSSAPS, sont signés par le directeur de l'INSB. Le montant de l'assurance est prélevé sur le budget de l'INSB.



Les formulaires signés sont transmis par la Cellule à l'AFSSAPS et au CPP territorialement compétent. En ce qui concerne l'avis du CPP, la Cellule peut s'appuyer sur l'unité concernée pour transmission des documents.

## **2.2. Le début de la recherche promue par le CNRS**

Dès réception de l'avis CPP et de l'autorisation AFSSAPS, la recherche peut commencer. Dans tous les cas, cette recherche doit commencer dans un délai maximum d'un an après l'obtention des autorisation et avis. A défaut, l'avis et l'autorisation sont caduques.

Dès l'inclusion du premier sujet, le porteur du projet ou l'investigateur complète et transmet une déclaration de début de recherche à la Cellule. Cette déclaration est signée par le directeur d'unité et l'investigateur.

L'INSB transmet à l'AFSSAPS, au CPP et à l'assureur la déclaration de début de recherche.

## **2.3. Le suivi d'une recherche promue par le CNRS**

Le suivi des recherches promues par le CNRS est placé sous la responsabilité de l'INSB et, plus précisément de sa Cellule « Réglementation – Bioéthique » qui s'appuie sur le porteur du projet et/ou l'investigateur pour le respect de l'ensemble des obligations légales et réglementaires.

Toutes modifications substantielles de la recherche, à savoir celles qui ont un impact significatif sur tout aspect de la recherche, notamment sur la protection des personnes, doivent faire l'objet d'une démarche préalable (information ou autorisation selon le cas) auprès de l'AFSSAPS et du CPP. Pour toute modification que le porteur du projet et/ou l'investigateur souhaite apporter à sa recherche, il doit saisir la Cellule.

Le porteur du projet et/ou l'investigateur est chargé de recueillir et conserver les consentements des sujets qui se prêtent à la recherche.

A tout moment, l'INSB peut demander des informations au porteur du projet et/ou à l'investigateur.

L'INSB a la possibilité de mettre en place des outils de suivi des recherches promues par le CNRS. Dans ce cas, le porteur du projet ou l'investigateur devra compléter les outils mis à sa disposition.

A tout moment, le directeur de l'INSB peut décider d'effectuer un contrôle, sur place ou sur pièce, d'une recherche promue par le CNRS. Ce contrôle est assuré par le Comité d'experts.

En cas de manquement du porteur de la recherche et/ou de l'investigateur aux obligations fixées par le code de la santé publique et le CNRS, le directeur de l'INSB pourra décider de mettre un terme à la promotion de la recherche par le CNRS, sans préjudice d'autres mesures internes.

## **2.4. La fin de la recherche promue par le CNRS**

Le porteur du projet et/ou l'investigateur informe la Cellule de la fin de la recherche, à savoir la date de la dernière inclusion.

La Cellule déclare à l'AFSSAPS et au CPP la déclaration de fin de recherche dans un délai de 90 jours.

Le porteur de projet et/ou l'investigateur doit rédiger un rapport final et son résumé dans un délai d'un an suivant la fin de la recherche qu'il transmet à la Cellule.

Seul le résumé du rapport final est transmis par l'INSB à l'AFSSAPS et au CPP. Le rapport final est conservé à l'INSB.

Le Comité d'experts évalue la recherche, notamment la qualité des relations investigateur / promoteur, la qualité des résultats scientifiques.

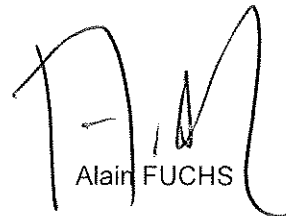
Un bilan pluriannuel de l'exercice de la fonction de promoteur par le CNRS sera établi par l'INSB et transmis au président.

### **Art. 3 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

**20 OCT. 2010**



Alain FUCHS

**VOLUME 7 : Mesures particulières**  
07.01. Décisions de nomination  
07.01.03. DR3



**DEC105035DR03**

***Décision portant nomination de M. Moussa Hoummady en qualité de chargé de mission.***

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°DEC10017DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – M. Moussa Hoummady, chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Ile-de-France Est à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010. Sa mission a pour objet « Développement et coordination des relations avec le monde socio-économique en Val-de-Marne ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Moussa Hoummady demeure affecté à la délégation Ile-de-France Est sis à la Tour Europa 126 – 94532 Thiais.

**Art. 2** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Thiais, le 28 octobre 2010

Brice Kerber  
Délégué régional

# Nomination de Mme Laurence Decker-Jugie aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Est

---

**DEC105032DR03**

**Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n°DEC10017DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** l'agrément du .19 mai 2010 de la Direction Innovation et Relations avec les Entreprises (DIRE) <sup>1</sup> ;

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Laurence Decker-Jugie, Chargée de recherche 2<sup>ème</sup> classe est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Est en remplacement de M. Moussa Hoummady appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 28 octobre 2010

P/ le Président et par délégation

Brice Kerber  
Le délégué régional

---

<sup>1</sup> Viser l'agrément correspondant : se référer à l'instruction n° 910451SJUR du 15 octobre 1991 modifiée relative aux modalités de la constitution de l'équipe du délégué régional, ou du délégué régional adjoint

**VOLUME 7 : Mesures particulières**

07.01. Décisions de nomination

07.01.20. Administration centrale

DEC100226DAJ

Décision portant nomination de M. Vincent MIGNOTTE, aux fonctions de responsable de la Délégation aux cadres supérieurs

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;


DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Vincent MIGNOTTE, directeur de recherche au CNRS, est nommé responsable de la Délégation aux cadres supérieurs (DCS) de la direction des ressources humaines.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13



DEC100227DAJ

Décision portant nomination de Mme Florence PIAUD, aux fonctions de responsable du Service développement professionnel chercheurs

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Florence PIAUD, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée responsable du Service développement professionnel chercheurs (SDPC) de la direction des ressources humaines.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100228DAJ

Décision portant nomination de M. François GAUTRON, aux fonctions de responsable du Service développement ITA

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. François GAUTRON, ingénieur de recherche, est nommé responsable du Service développement professionnel ITA (SDPITA) de la direction des ressources humaines.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100229DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Philippe MOLERE, aux fonctions de responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. – M. Jean-Philippe MOLERE, attaché principal, est nommé responsable du Service des effectifs et du contrôle de gestion (SECG) de la direction des ressources humaines.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC100230DAJ**

Décision portant nomination de Mme Florence BOUYER, aux fonctions de responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Florence BOUYER, ingénieure d'études au CNRS, est nommée responsable de l'Observatoire des métiers et de l'emploi scientifique (OMES) de la direction des ressources humaines.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président



Alain FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100231DAJ

Décision portant nomination de Mme Christiane ENAME, aux fonctions de responsable du Service formation et itinéraires professionnels

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

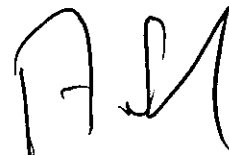
DECIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. – Mme Christiane ENAME, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée responsable du Service formation et itinéraires professionnels (SFIP) de la direction des ressources humaines.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100232DAJ

Décision portant nomination de Mme Martine JALLUT, aux fonctions de responsable du Service conseil et expertise juridique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. – Mme Martine JALLUT, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée responsable du Service conseil et expertise juridique (SCEJ) de la direction des ressources humaines.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100234DAJ

Décision portant nomination de Mme Ghislaine BEC, aux fonctions de responsable de la Mission relations sociales et la Mission handicap

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

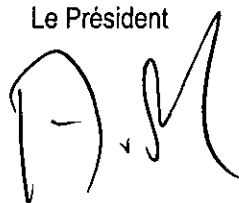
**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Ghislaine BEC, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée responsable de la Mission relations sociales (MRS) et de la Mission handicap (MIH) de la direction des ressources humaines.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC100235DAJ**

Décision portant nomination de Mme Isabelle KAUFFMANN, aux fonctions de responsable du Service développement social

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;


**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Isabelle KAUFFMANN, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée responsable du Service développement social de la direction des ressources humaines.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président

  
Alain FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13



DEC100236DAJ

Décision portant nomination de M. Arnauld VASSEUR, aux fonctions de coordinateur national de la médecine de prévention

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. – M. Arnauld VASSEUR est nommé coordinateur national de la médecine de prévention de la direction des ressources humaines.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010 .

Le Président

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100237DAJ

Décision portant nomination de M. Sébastien GRESIK, aux fonctions de responsable du Service pensions et accidents du travail

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Sébastien GRESIK, ingénieur d'études, est nommé responsable du Service pensions et accidents du travail (SPAT) de la direction des ressources humaines.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC100238DAJ**

Décision portant nomination de Mme Laurence LOMME, aux fonctions de directrice adjointe

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Laurence LOMME, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC100239DAJ**

Décision portant nomination de Mme Sandrine LORIDAN, aux fonctions de directrice adjointe

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Sandrine LORIDAN, receveuse perceptrice, est nommée directrice adjointe de la direction des comptes et de l'information financière.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président



Alain FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC100240DAJ**

Décision portant nomination de Mme Véronique MOULET, aux fonctions de responsable du service du Contrôle interne

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Véronique MOULET, trésorière principale, est nommée responsable du service du Contrôle interne de la direction des comptes et de l'information financière.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100241DAJ

Décision portant nomination de Mme Michèle RAIMBAULT, aux fonctions de responsable du service des Comptabilités et de la communication financière

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

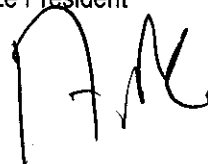
DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Michèle RAIMBAULT, receveuse perceptrice, est nommée responsable du service des Comptabilités et de la communication financière de la direction des comptes et de l'information financière.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100242DAJ

Décision portant nomination de Mme Claire KRECKELBERGH, aux fonctions de responsable service de la dépense et du patrimoine

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;


DECIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. – Mme Claire KRECKELBERGH, trésorière principale, est nommée responsable du service de la dépense et du patrimoine de la direction des comptes et de l'information financière.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100243DAJ

Décision portant nomination de Mme Nathalie CHOQUET, aux fonctions de responsable du service de la recette et du recouvrement

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Nathalie CHOQUET, receveuse perceptrice, est nommée responsable du service du service de la recette et du recouvrement de la direction des comptes et de l'information financière.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13



**DEC100244DAJ**

Décision portant nomination de M. Yves BLIN, aux fonctions de responsable du service central de la paie

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Yves BLIN, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé responsable du service central de la paie à la direction des comptes et de l'information financière.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC100246DAJ**

Décision portant nomination de M. Philippe WILLOQUET, aux fonctions de délégué pour les élections et secrétaire général du conseil d'administration

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Philippe WILLOQUET, ingénieur de recherche, est nommé délégué pour les élections et secrétaire général du conseil d'administration, à la direction des affaires juridiques.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président



Alain FUCHS



Le Président

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC100248DAJ**

Décision portant nomination de M. Jacques THOMAZEAU, aux fonctions de responsable du pôle Applications

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Jacques THOMAZEAU, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé responsable du pôle Applications de la direction des systèmes d'information.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC100249DAJ**

Décision portant nomination de M. Jean-Yves LOPEZ, aux fonctions de responsable du pôle Ingénierie et Exploitation

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Jean-Yves LOPEZ, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé aux fonctions de responsable du pôle Ingénierie et Exploitation de la direction des systèmes d'information.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC10250DAJ**

Décision portant nomination de M. Olivier PORTE, aux fonctions de responsable du pôle Architecture Réseaux, Expertise, Support aux unités

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Olivier PORTE, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé aux fonctions de responsable du pôle Architecture Réseaux, Expertise, Support aux unités à la direction des systèmes d'information.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC10251DAJ**

Décision portant nomination de M. Marc DUCHENES, aux fonctions de responsable du pôle Organisation, Méthodes, Urbanisation

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100171DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Marc DUCHENES, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé aux fonctions de responsable du pôle Organisation, Méthodes, Urbanisation à la direction des systèmes d'information.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100253DAJ

Décision portant nomination de M. Sylvain DEHAUD, aux fonctions de directeur adjoint

**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière de l'immobilier et de la modernisation ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

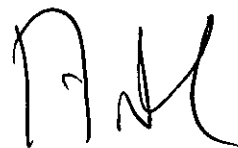
**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Sylvain DEHAUD, ingénieur de recherche à l'IRD, est nommé directeur adjoint à la direction de la stratégie financière de l'immobilier et de la modernisation.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



Centre National de la Recherche Scientifique

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC100254DAJ**

Décision portant nomination de Mme Catherine LARROCHE, aux fonctions de directrice adjointe

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100172DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 portant organisation de la direction de la stratégie financière de l'immobilier et de la modernisation ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

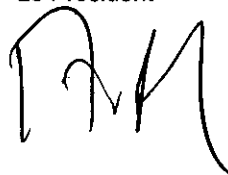
**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Catherine LARROCHE, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe à la direction de la stratégie financière de l'immobilier et de la modernisation.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13



DEC100260DAJ

Décision portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de chargé de mission

## LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

## DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Françoise PAILLOUS, ingénieur de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du directeur d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche (DASRT), à compter du 8 juillet 2010 jusqu'au 31 décembre 2010.

La mission de Mme Françoise PAILLOUS est d'accompagner le Directeur dans l'organisation et la mise en œuvre de la Direction d'Appui à la Structuration de la Recherche.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/10/2010

Le Président

Alain FUCHS

DEC100261DAJ

Décision portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS, aux fonctions de délégué régional de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Françoise PAILLOUS, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée déléguée régionale de la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/10/2010

Le Président



Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100262DAJ

Décision portant nomination de M. André QUINQUIS aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

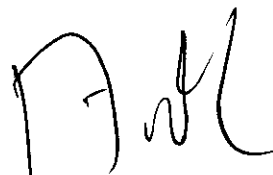
DECIDE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. André QUINQUIS, ingénieur de recherche de la Direction générale de l'armement, est nommé délégué régional de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/10/2010

Le Président



Alain FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

DEC100264DAJ

Décision portant nomination de Mme Anne-Françoise DUVAL aux fonctions d'adjointe au délégué régional pour la circonscription Paris A

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

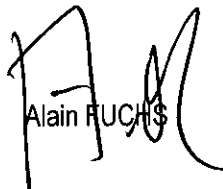
Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. – Mme Anne-Françoise DUVAL, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée adjointe au délégué régional pour la circonscription Paris A, à compter du 15 octobre 2010, en remplacement de M. Alain WEISWALD, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14/10/2010

  
Alain FUCHS



En ligne

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**VOLUME 7 : Mesures particulières**

07.01. Décisions de nomination

07.01.21. Nomination autres

**DEC10A098DR04**

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité mixte CNRS / Université Paris-Sud 11

- Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;
- Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 relative à l'application du décret ci-dessus ;
- Vu** l'instruction générale relative à l'hygiène et à la sécurité au CNRS n° 030039IGHS en date du 24 juin 2003 ;
- Vu** la décision n° 10A004DSI nommant Monsieur Mehran MOSTAFAVI directeur de l'unité de recherche intitulée "Laboratoire de chimie physique" (UMR8000) à compter du 01/01/2010 ;

Considérant que Monsieur Joël FRANÇOIS a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A les 26, 27, 28 mai et les 28, 29, 30 juin 2010 ;

**Article 1 :** Monsieur Joël FRANÇOIS, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR8000, à compter du 01/09/2010.

**Article 2 :** Monsieur Joël FRANÇOIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

**Article 3 :** Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Joël FRANÇOIS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 4 :** Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9/10/2010



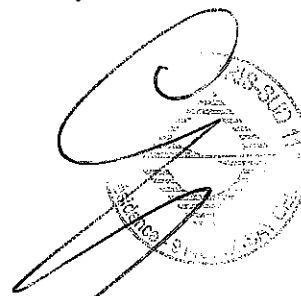
Pour le CNRS,  
La déléguée régionale  
Michèle SAUMON

Le directeur de l'unité  
Mehran MOSTAFAVI  
(Visa et cachet)

**Mehran MOSTAFAVI**  
Directeur du LCP



Pour l'Université Paris-Sud 11  
Le président  
Guy COUARRAZE



**Professeur Guy COUARRAZE**  
Président de l'Université Paris-Sud 11



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**VOLUME 7 : Mesures particulières**

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.04. DR4

## DEC10A100DR04

Délégation de signature consentie à **Monsieur Philippe BRECHIGNAC**,  
directeur de l'UMR8214, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;
- Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;
- Vu** la décision n° 100019INP approuvant la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, de l'UMR8214, intitulée "Institut des sciences moléculaires d'Orsay", dont le directeur est Monsieur Philippe BRECHIGNAC ;

### D É C I D E

**Article 1 :** Délégation est donnée à Monsieur Philippe BRECHIGNAC, directeur de l'unité UMR8214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte.
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33




**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BRECHIGNAC, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie COSSON, ingénieure d'études, Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

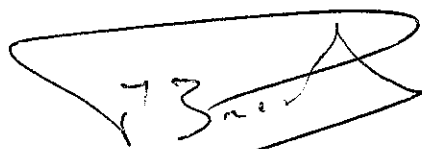
**Article 3 :** Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

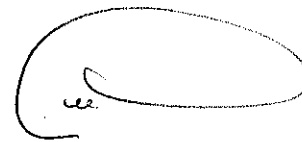
Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juillet 2010



Michèle SAUMON  
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

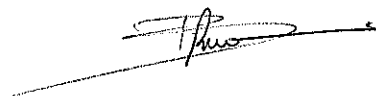


Monsieur Philippe BRECHIGNAC



Madame Anne-Marie COSSON

Madame Bernadette ROME



## DEC10A101DR04 UMR8214

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

- Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision n° 100019INP approuvant la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, de l'UMR8214, intitulée "Institut des sciences moléculaires d'Orsay" dont le directeur est Monsieur Philippe BRECHIGNAC ;

### D É C I D E

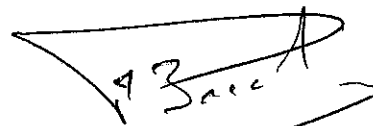

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Anne-Marie COSSON, ingénieure d'études, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie COSSON, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Madame Bernadette ROME, assistante ingénieure, assistante de gestion financière.

**Article 3 :** Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juillet 2010



Monsieur Philippe BRECHIGNAC  
Directeur de l'unité n° UMR8214

Madame Anne-Marie COSSON    Madame Bernadette ROME



Délégation  
Ile-de-France Sud

[www.dr4.cnrs.fr](http://www.dr4.cnrs.fr)

Avenue de la Terrasse  
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30  
F. 01 69 82 33 33

**VOLUME 7 : Mesures particulières**

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.10. DR11

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC1000061DR11**

*Délégation de signature consentie à M. COX, directeur de l'UPS 2074,  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le Délégué régional,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

**Vu** la décision du directeur général n° DEC071096SUNI du 25 janvier 2007 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2007, de l'UPS N° S2074 intitulée « Institut de radioastronomie millimétrique » dont le directeur est M. Pierre COX ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre COX, directeur de « l'Institut de radioastronomie millimétrique », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

La décision n°DEC100009DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**Jérôme VITRE**

**Délégué régional**

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC100121DR11**

*Délégation de signature consentie à M. COURTOIS, directeur de l'UMS 3040,  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le Délégué régional,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

**Vu** la décision du directeur général n° DEC n°070012SING du 11 juin 2007 portant création, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2007, de l'UMS N°T3040 intitulée « Circuits Multi-Projet » dont le directeur est M. Bernard COURTOIS ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Bernard COURTOIS, directeur de l'unité « Circuits Multi-Projet », au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

La décision n°DEC100078DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010



### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**Jérôme VITRE**

**Délégué régional**

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC100141DR11**

*Délégation de signature consentie à M. VAN TIGGELEN, directeur de l'UMR 5493,  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le Délégué régional,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100189DAJ du 23 juillet 2010 portant nomination de Monsieur Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes à compter du 1er septembre 2010 ;

**Vu** la décision du directeur général n° DEC06A017DSI du 20 novembre 2006 portant renouvellement, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2007, de l'UMR N° C5493 intitulée « Physique et modélisation des milieux condensés » dont le directeur est M. Bart VAN TIGGELEN ;

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Bart VAN TIGGELEN, directeur du laboratoire « Physique et modélisation des milieux condensés », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bart VAN TIGGELEN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise BERTHOUD, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n°DEC100060DR11 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1<sup>er</sup> septembre 2010

**Jérôme VITRE**

**Délégué régional**

**VOLUME 7 : Mesures particulières**

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.11. DR12



## Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

### **Dec101888dr12 [UMR6633]**

*Délégation de signature consentie à M. Jean Marc LAYET  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 – délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR6633**, intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires, dont le directeur est **M. Jean Marc LAYET** ;

---

<sup>1</sup> Modifiée par la décision n° 050215DAJ du 2 janvier 2006

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Jean Marc LAYET**, directeur de l'unité **UMR6633**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risques*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean Marc LAYET**, délégation de signature est donnée à **Mme Françoise GOSSE, AI** aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n° 081418DR12 du 16-01-2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 août 2010

Younis HERMES

Le Directeur

La délégataire

Nom :  
**LAYET**  
**Jean-Marc**  
Signature

Nom : **GOSSE**  
**Françoise**  
Signature



# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

---

## **Dec101889dr12 [UMR6633]**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### **Le directeur d'unité**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité **UMR6633**, intitulée Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires, dont le directeur est **M. Jean Marc LAYET** ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Mme Françoise GOSSE, AI, gestionnaire** à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.<sup>1</sup>

#### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Article 2.1 de la décision n° 070099DAJ : en cours de modification



**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.


Fait à Marseille, le 2 août 2010

Le directeur d'unité

La délégataire

Nom : GOSSE  
Frauorse

Signature





**Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

---

**Dec101961dr12**

*Délégation de signature consentie à M. Pierre PICCO  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision n° 09A001DSI du 19 février 2009, approuvant le renouvellement du GDR n° 2876 intitulé « Groupe de recherche européen Franco-italien Mathématiques et Physique », dont le directeur est M. Pierre PICCO ;



## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Pierre PICCO**, directeur du GDR 2876, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre PICCO**, délégation de signature est donnée à **M. Jérôme LOS**, directeur d'unité du LATP (UMR6632), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2010

Younis HERMES

Le Directeur du GDR    Le délégataire

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Nom :<br>Picco Pierre | Nom :<br>Los Jérôme |
| Signature<br>         | Signature<br>       |

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

**VOLUME 7 : Mesures particulières**

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.18. DR19

# Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DR)

---

## **Dec105015DR19**

*Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés*

### **Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Normandie ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc DANIEL, Ingénieur de recherche, Adjoint du Délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Emmanuel METERREAU, Ingénieur d'études, Responsable des Ressources Humaines.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel METERREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Aurélie MENARD, Ingénieur de recherche, Responsable du Service Partenariat et Valorisation.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 20/10/2010

Le délégué régional

**Frédéric FAURE**

Délégation  
de signature consentie  
au directeur d'unité par le délégué régional  
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

---

**DEC105020DR19**

*Délégation de signature consentie à Madame Bernadette TESSIER  
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

**Le délégué régional**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;



**Vu** la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

**Vu** la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6143, « Morphodynamique continentale et côtière », dont le directeur est Monsieur Patrick LESUEUR ;

**Vu** la décision n°DEC101484INSU du 20 octobre 2010 nommant Madame Bernadette TESSIER, directrice et Monsieur Robert LAFFITE, directeur adjoint de l'unité UMR 6143, « Morphodynamique continentale et côtière » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

## **Décide**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Bernadette TESSIER, directrice de l'unité UMR 6143, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bernadette TESSIER délégation de signature est donnée à Monsieur Robert LAFFITE, professeurs des universités aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

---

<sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

### **Article 3**

La décision n°DEC080455DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 25 octobre 2010

Frédéric FAURE

**VOLUME 7 : Mesures particulières**

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.20. Administration centrale

DEC100265DAJ

**Décision portant modification de la décision n°100015DAJ donnant délégation de signature à M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription Paris A**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 portant nomination de M. Alain MANGEOL aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris A ;

**Vu** la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription Paris A ;

**Vu** la décision n° 100264DAJ du 14 octobre 2010 portant nomination de Mme Anne-Françoise DUVAL adjointe au délégué régional ;

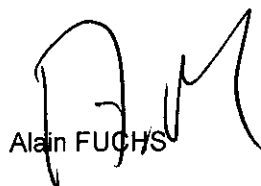
**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – L'article 2 de la décision n° 100015DAJ du 21 janvier 2010 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Art. 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain MANGEOL, délégation est donnée à Mme Anne-Françoise DUVAL, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérés au 1.1, dans la limite de ses attributions».

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14/10/2010

  
Alain FUCHS



Centre national de la recherche scientifique

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC100266DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle (Délégation Ile-de-France Ouest et Nord)

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 portant nomination de M. Gilles TRAIMOND aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du 22 mars 2007 approuvant le projet de cession par le CNRS de parcelles de terrains situées à Meudon (Hauts-de-Seine),

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous les actes relatifs à la cession, par le CNRS à la société civile immobilière de construction « MEUDON HETZEL CERF », des biens suivants :

- Terrain bâti situé 9 rue Jules Hetzel, cadastré AB136, à Meudon ;
- Terrain bâti situé 1 rue du Cerf, cadastré AB149, à Meudon.

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/10/2010

Le Président,

  
ALAIN FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC100252DAJ**

Décision portant modification des décisions n°s 100032 DAJ et 100069DAJ

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 090014DR19 du 14 janvier 2009 portant nomination de Mme Aurélie MENARD aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation Normandie) ;

**Vu** la décision n° 100032 DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de signature (Délégation Normandie) ;

**Vu** la décision n° 100069DAJ du 1<sup>er</sup> février 2010 portant délégation de signature pour les décisions relatives aux boursiers DGA et ANRS (Délégation Normandie),

**DÉCIDE :**

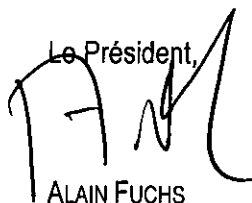
**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les décisions n°s 100032 DAJ et 100069DAJ susvisées sont modifiées ainsi qu'il suit :

I. – A l'article 4 de la décision n° 100032 DAJ, après les mots : « M. Emmanuel METERREAU, responsable du service des ressources humaines » sont ajoutés les mots : « et Mme Aurélie MENARD, responsable du service partenariat et valorisation ».

II. – A l'article 2 de la décision n° 100069DAJ, après les mots : « M. Emmanuel METERREAU, responsable du service des ressources humaines » sont ajoutés les mots : « et Mme Aurélie MENARD, responsable du service partenariat et valorisation ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 05/10/2010

Le Président,  
  
ALAIN FUCHS



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**07.04. Décisions tarifaires**  
07.04.08.02. DR08

# Tarif des produits de l'unité IPBC – UMR6187

---

## **Dec105034DR08**

### **Le Président,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS;

**Vu** la décision n° DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 portant nomination de M. Patrice SOULLIE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision n°DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité « Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires » - UMR6187 sont fixés selon le barème joint en annexe<sup>1</sup>.



**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS<sup>2</sup>.

Fait à Orléans, le 20/10/2010  
P/ le Président et par délégation<sup>3</sup>

Patrice SOULLIE  
Délégué régional

---

<sup>2</sup> En application de la décision n° 080001DAJ du 14 mars 2008 ([http://www.sg.cnrs.fr/daj/textes/reglementation/docs/DEC080001DAJ\\_actes\\_admin.pdf](http://www.sg.cnrs.fr/daj/textes/reglementation/docs/DEC080001DAJ_actes_admin.pdf)), cette décision est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. A titre transitoire, du 11 octobre au 30 novembre 2010, elle est envoyée par mail au BO ([Bulletin.Officiel@dsi.cnrs.fr](mailto:Bulletin.Officiel@dsi.cnrs.fr)) dans les conditions précisées à l'adresse suivante <http://www.dsi.cnrs.fr/bo/procedure.htm> et enregistrée dans Doc'utiles (créer une fiche documentaire et y attacher la décision et son annexe). A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, l'enregistrement dans Doc'utiles suffit.

<sup>3</sup> Nom, prénom et qualité du signataire

Annexe à la décision tarifaire n° DEC105034DR08

Tarification des prestations effectuées par l'unité UMR6187 - IPBC

| ANIMALERIE                           |          |          |
|--------------------------------------|----------|----------|
| Prestation                           | Grille A | Grille B |
| Hébergement d'une souris par semaine | 0.25 €   | 0.75 €   |
| Hébergement d'un rat par semaine     | 1.00 €   | 3.00 €   |
| Hébergement d'un lapin par semaine   | 2.00 €   | 6.00 €   |
| Elevage d'un raton par semaine       | 2.00 €   | 6.00 €   |

Grille A : laboratoires CNRS, et établissements publics de Poitiers et du Futuroscope

Grille B : autres laboratoires publics

Pour l'hébergement toute semaine commencée est due; la durée minimale facturée est d'une semaine.

| PLATEFORME IMAGERIE                |                  |
|------------------------------------|------------------|
| Prestation                         | Tarif CNRS / ANR |
| Utilisation microscope (à l'heure) | 16.00 €          |

Les tarifs horaires de la plateforme ImageUP concernent l'utilisation des microscopes suivants :

- Confocal Olympus FV1000
- Spinning disk Andor

Toute heure commencée est due.

**VOLUME 7 : Mesures particulières**

07.06. Autres décisions

07.06.20. Administration centrale

DEC100018INSB

Décision portant changement d'intitulé de l'unité mixte de recherche (UMR) n° 6543 intitulée « Institut de signalisation, biologie du développement et cancer ».

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision n° DEC07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées, notamment son article 2 (UMR n° 6543) ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

**Vu** l'avis de la section 24 « Interactions cellulaires » du Comité national ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

**DECIDE :**

**Art. 1** – L'article 2 de la décision n° DEC07A007DSI susvisée est modifié comme suit : le titre « *Institut de signalisation, biologie du développement et cancer* » est remplacé par le titre « *Institut de biologie du développement et cancer, IBDC-Nice* ».

**Art. 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

27/10/2010

  
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 49 13

**DEC100247DAJ**

Décision portant abrogation de diverses décisions

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS, aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision n°100148DAJ du 9 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup> –**

Sont abrogées, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, les décisions suivantes :

- la décision n°963971SJUR du 6 mai 1996 portant rattachement du secrétariat général du comité national de la recherche au secrétaire général ;
- la décision n°960022SGAL du 5 juillet 1996 modifiée portant organisation du secrétariat général du CNRS ;
- la décision n°960023SGAL du 5 juillet 1996 modifiée concernant l'organisation des services du secrétariat général du CNRS ;
- la décision n°999002DCAJ du 21 octobre 1999 relative à l'organisation de la direction des systèmes d'information
- la décision n°0500366DAJ du 30 juin 2005 portant création de la direction de l'information scientifique ;
- la décision n°050077DAJ du 7 octobre 2005 portant création de la Mission de la stratégie et de la prospective ;
- la décision n°060255DAJ du 17 juillet 2006 portant création de la direction des partenariats ;
- la décision n°060256DAJ du 17 juillet 2006 portant création de la direction de la politique industrielle ;
- la décision n°060316DAJ du 16 novembre 2006 portant création de l'unité propre de service n°3030 intitulée « Indicateurs, Programmation, Allocations des moyens » (IPAM) ;
- la décision n°070023DAJ du 10 avril 2007 modifiée portant création de la direction des affaires européennes et de la direction des relations internationales ;

Sont abrogées à compter du 31 décembre 2010, les décisions suivantes :

- la décision n° 000852DCAJ du 26 décembre 2000 portant création de l'UPS n° S2299 - Organisation des élections ;

- la décision n° la décision n°050033DAJ du 15 juillet 2005 portant création de l'UPS n°2934 – Unité support de l'Agence nationale de la Recherche.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/10/2010

Le Président



Alain FUCHS

## **BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

### **Directeur de la publication**

Xavier Inglebert

### **Rédactrice en chef**

Myriam Fadel

### **Pour consulter le BO et ses archives**

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Novembre bis 2010

ISSN 1148-4853



